



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 2/2015

le 4 février 2015

Concerne :

Réorganisation de l'Association régionale pour l'action sociale Riviera.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La loi cantonale confie la gestion des centres sociaux et des agences d'assurances sociales à des associations régionales, l'Association régionale pour l'action sociale (ARAS). A ce titre, l'ARAS Riviera, qui regroupe les 10 communes de la Riviera ainsi que les 4 communes du cercle de Saint-Saphorin, a pour mission de gérer les centres sociaux intercommunaux (CSI) de Montreux et de Vevey ainsi que les trois agences intercommunales d'assurances sociales (AIAS) de Montreux (Montreux, Veytaux), La Tour-de-Peilz (Vevey, La Tour-de-Peilz, St-Saphorin, Rivaz, Chexbres, Puidoux, Corsier, Corseaux, Chardonne, Jongny) et Blonay (Blonay, St-Légier).

L'ARAS a délégué la gestion des CSI et des AIAS aux communes sièges qui restaient employeurs des collaborateurs, raison pour laquelle, le personnel de l'AIAS de La Tour-de-Peilz figurait jusqu'en 2014 dans les comptes communaux.

Cette situation était unique dans le canton. Le Service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS), responsable de la délivrance des aides sociales cantonales, a demandé à l'ARAS Riviera de se conformer au fonctionnement standard des autres ARAS du canton en engageant directement son personnel notamment. Cette demande a eu le soutien des municipalités concernées, car elle garantit un fonctionnement régional homogène, une égalité de traitement des collaborateurs et des bénéficiaires.

Le Comité directeur (Codir) de l'ARAS a donc notamment élaboré un nouveau statut du personnel afin de pouvoir répondre aux demandes cantonales. Malgré quelques difficultés, un nouveau projet de statuts a pu être validé par le Codir, le Conseil d'Etat et la délégation du personnel. Celui-ci a été soumis au Conseil intercommunal de l'ARAS Riviera qui l'a accepté, avec un amendement, lors de sa séance du 10 septembre 2014.

Les collaborateurs ont accepté les contrats et les ont retournés signés. Le personnel de tous les sites de l'ARAS sera traité de manière égale avec notamment un système salarial similaire à celui de La Tour-de-Peilz, Vevey et Montreux.



COMMUNICATION MUNICIPALE N° 2/2015

Parallèlement à ce processus statutaire et contractuel, le Codir a nommé une directrice du Centre social régional (CSR) et a mis en place la structure nécessaire au bon fonctionnement de l'ARAS dans sa nouvelle organisation dès janvier 2015. Cette nouvelle organisation a été présentée à l'ensemble des collaborateurs fin octobre 2014.

Dès le 1^{er} janvier 2015, Mme Fabienne Curchod, syndique de Jongny, succède à Mme Nicole Rimella au poste de présidente du Codir. M. Caleb Walther, municipal à Montreux, occupe le poste de vice-président. M. Olivier Wälchli remplace Mme Nicole Rimella au sein du Codir. Mmes Taraneh Aminian et Nicole Rimella ont été désignées en qualité de membre et respectivement de suppléante au sein du Conseil intercommunal de l'ARAS Riviera. La directrice du CSR est Mme Antoinette Haas-Borer, jusque-là directrice du CSI de Vevey, et l'agent régional d'assurances sociales est Mme Patricia Gonzalez, préposée à l'Agence intercommunale d'assurances sociales, site de La Tour-de-Peilz.

A la suite de cette réorganisation, le personnel de l'AIAS site de La Tour-de-Peilz, jusque-là employé par la commune de La Tour-de-Peilz, est transféré à l'ARAS Riviera. Cela n'affecte pas le résultat budgétaire car l'AIAS était déjà financée par une répartition intercommunale en fonction du nombre d'habitants et du nombre de dossiers traités.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :




Lyonel Kaufmann

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 12 janvier 2015

